

Les élections sont actuellement prévues en novembre 2023, avec une campagne électorale qui commencerait en septembre.

Il sera organisé un vote électronique à l'issue duquel les résultats de l'élection du CSE seront proclamés.

Au premier tour, seuls les listes présentées par des organisations syndicales peuvent se présenter. C'est à l'issu de ce premier tour que l'audience de chaque syndicat est mesurée.

Seuls les syndicats ayant obtenu au moins 10% des voix sont « dits représentatifs »

et pourront représenter les salariés lors de toutes les négociations à faire pendant la mandature qui commence. Ce premier tour permet également de définir sur chaque périmètre RP, la répartition entre les organisations syndicales des postes de RP.

Vous êtes intéressés, contacter nous contact@cfdt-soprasteria-i2s.com